

Déclaration Liminaire commune au CTL du 16/04/2013

Monsieur le Président,

Alors que notre ex-Ministre de tutelle, Jérôme CAHUZAC, vient d'avouer des faits répréhensibles au regard de la législation fiscale, les agents de la DDFIP du Morbihan sont actuellement convoqués pour des formations à la déontologie en matière de respect de leurs obligations déclaratives. La consultation des cadres et des agents organisée dans le cadre de la " *Démarche Stratégique* " mettait en avant la volonté de restaurer une relation de confiance entre les agents et leur administration. Ces dernières années, dans les relations hiérarchiques, c'est plutôt la défiance qui s'est installée (mesures de contrôles et d'audit diverses et variées).

Face à la réaction immédiate et spontanée des agents, mêlant exaspération et incompréhension, nous dénonçons cette pratique de la défiance. Les agents des finances, responsables et dotés d'une forte conscience professionnelle, n'ont nul besoin d'un rappel à la loi. Ils ne sont pas concernés, de par leur perte de pouvoir d'achat et leurs salaires gelés, par des préoccupations d'évasion fiscale en ce qui concerne leur patrimoine ou un changement de nationalité opportun. Il faut croire que les rappels à l'ordre déontologiques échappent au sommet de la pyramide hiérarchique.

La campagne d'impôt sur les revenus s'avance à grands pas et avec elle le flot continu d'usagers dans nos services d'accueils.

Nous exigeons de vous, monsieur le Président,

- Que vous réaffirmiez votre soutien aux agents et la confiance que la Direction générale place en eux.

- Que vous informiez largement les agents de leurs droits et de la conduite à tenir en cas de situation délicate et difficile (fiche de signalement, droit de retrait...).

- Que vous mobilisiez les cadres non pas sur les objectifs, mais sur leur présence à l'accueil durant la campagne IR, sur la défense des agents et le relais immédiat avec la direction en cas d'incident.

- Que vous permettiez à un agent de mettre fin à une conversation lorsque celle-ci dérape, en l'informant des éléments de langage à utiliser dans une situation difficile.

- Que vous assuriez aux agents que la DGFIP mettra immédiatement en oeuvre les procédures prévues en matière de protection de ses personnels.

- Que vous suspendiez, dans cette période, les stages de déontologie auxquels sont invités actuellement l'ensemble des agents. Cette décision serait de votre part un signe fort de confiance à leur adresser et une démarche de nature à dissiper les amalgames dont ils pourraient se sentir victimes lors de ces formations.

Par ailleurs, ne faudrait-il pas également rappeler aux citoyens, lors de la conférence de presse à venir dans le cadre de la campagne I.R, que les agents des Finances n'ont pas à être assimilés aux pratiques frauduleuses de leur ex-ministre ?

Comment, dans ce contexte, les agents chargés de l'accueil, du contrôle fiscal, du recouvrement, les géomètres, etc... vont-ils pouvoir exercer sereinement leurs missions ? Que devra-t-on répondre lorsque l'on nous fera remarquer que seuls les " *petits* " sont priés de remplir leurs obligations fiscales et que les " *puissants* " déploient leur énergie pour échapper à leur effort contributif ?

Monsieur le Président nous exigeons des réponses sur ces points.

Il est temps de donner à nos services les moyens humains et financiers pour lutter contre la fraude qui prive l'Etat de près de 80 milliards d'euros de recettes annuelles plutôt que de continuer à dépecer les services publics.